

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement #24-712.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

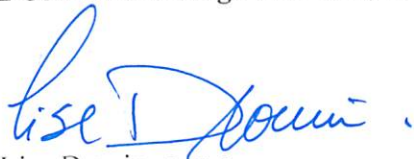
1. Lors d'une séance tenue le 8 janvier 2024, le Conseil a adopté un projet de règlement intitulé :

« Projet de règlement #24-712 modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 16-641 et ses amendements afin de modifier les tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats »

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi le 5 février 2024 à 19h15** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur le projet de règlement # 24-712. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Le projet de règlement #24-712 est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.
3. Le projet concerne tout le territoire de la Municipalité de l'Ange-Gardien.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 10^{ième} jour de janvier deux mille vingt-quatre.



Lise Drouin, g.m.a.

Directrice générale/Greffière-trésorière